

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 - 12

**Séance du 29 mars 2016**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA

**PAE DE LA MIOLANE**

**BAIL A INTERVENIR AVEC  
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS  
EN VUE DE LA REALISATION  
DE 40 LOGEMENTS  
LOCATIFS SOCIAUX**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,  
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,  
VALENTIN

**BOULEVARD DE LA LITORNE**

**PROGRAMME  
« LES CAPRIERS »**

**DELIBERATION  
MODIFICATIVE**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Amandine CIDALE  
(procuration à Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine  
GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle  
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Patrice  
CATTUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Claude  
GIULIANO (procuration à Madame Béatrice AIELLO)

**Absent excusé** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le Logis Familial Varois réalise 40 logements sociaux collectifs (30 logements PLUS, 10 logements PLAI) boulevard de la Litorne, dans le cadre du PAE de la Miolane, programme dénommé « Les Câpriens ».

Par délibération n° 2013.07.05 du 2 juillet 2013, l'Assemblée Communale l'a autorisé à signer une promesse de bail à intervenir au profit du Logis Familial Varois en vue de la réalisation de ce programme.

Par délibération n° 2016.03.08 du 1<sup>er</sup> mars 2016 portant sur la garantie d'emprunts sollicitée par le Logis Familial Varois – Emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôt et des Consignations dans le cadre de cette réalisation, le Conseil Municipal a approuvé la réitération de la promesse de bail et a autorisé le Maire à signer le bail définitif à intervenir.

En effet, suite à la formalisation auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations de la demande de contrats de prêts par le Logis Familial Varois, le traitement du dossier avait été suspendu car il est apparu nécessaire que la durée du bail à construction puisse couvrir la durée du préfinancement (durée de chantier) plus une marge d'au moins un an soit une durée de 54 ans au total.

Monsieur le Maire précise que la promesse de bail qui a été signée le 21 août 2013 mentionne une durée de 50 ans.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bail à construction définitif pour une durée de 54 ans au lieu de 50 ans initialement prévu dans la promesse de bail.

Il est précisé que le service de France Domaine a été consulté pour avis en date du 17 février 2016,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à construction selon les dispositions précitées.

Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY